

Conditions de fait 2004

Accès
B2

○ Conditions statutaires

- Etre au 7^{ème} échelon du 1^{er} grade
- Avoir plus de 5 ans de services au 31 décembre 2004

○ Promouvables statutaires : 506

⇒ (332 SA ; 174 CTP)

○ Promotions de fait : 180

⇒ (118 Sa ; 62 CTP)

○ Conditions de fait 2004 =

- 107 à l'ancienneté (59,4%) et 73 au choix (40,6%)
- mais 50% de passage à l'ancienneté pour les SA hors retraitsables contre 62,9% pour les CTP

	CTP	SA
<u>Retraitables</u> : au moins 59 ans et 9 ans d'ancienneté	2	7
<u>Ancienneté</u> :	39	59
9 ans d'ancienneté minimum (10 ans en 2003) et		
- SA au moins au 12 ^{ème} échelon		
- CTP au moins au 11 ^{ème} échelon		
Sous-total	41	66
reste	73 postes	
<u>Choix</u> :	21	52
9 ans d'ancienneté minimum et		
- SA au moins au 11 ^{ème} échelon		
- CTP au moins au 9 ^{ème} échelon		
total	62	118

SUD CENTRALE a dénoncé le refus de l'administration de solder le « bouchon » de 69 SA bloqués avec plus de 17 d'ancienneté au 11^{ème} échelon en raison notamment des retards de carrière accumulés par les agents de l'ex-pôle industrie. Cette résorption indispensable que nous réclamons depuis plusieurs années prendra encore au minimum 2 ans !

Par ailleurs, SUD déplore le choix de l'administration et des syndicats de Centrale d'écartier une solution qui aurait été plus favorable aux agents susceptibles de prendre leur retraite : 8 agents supplémentaires auraient ainsi pu bénéficier d'un passage en B2.

SUD CENTRALE continue à défendre les passages à l'ancienneté contre les promotions au choix, soumises à l'arbitraire des directeurs. S'agissant du passage en B2, grade non fonctionnel, ce critère s'impose comme seul accès à une carrière linéaire, revendication majeure de notre syndicat

→ GT du 3 décembre 2004 (CAP prévue pour la mi février)